



## Note de synthèse

### Comité syndical du 18/09/2018

---

#### Ordre du jour

- 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2018
  - 2 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT
  - 3 RESSOURCES HUMAINES
  - 4 PROGRAMME DE TRAVAUX BREIZH BOCAGE
  - 5 POINTS DIVERS ET INFORMATION
  - 6 DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT
- 

#### 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2018

Il sera demandé l'approbation du compte rendu du dernier comité syndical.

#### 2 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

##### Demande d'extension du périmètre d'intervention

Afin de pouvoir modifier le périmètre d'intervention en vue de l'intégration des nouvelles communes, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat.

- Bretagne Porte de Loire Communauté a délibéré le 05 juillet 2018 pour demander à ce que l'intervention du syndicat du bassin versant de la Seiche soit étendue sur l'ensemble du périmètre des communes de Chanteloup et le Petit-Fougeray.
- Vitré Communauté a demandé au Syndicat l'intégration de la commune de Cornillé le 20 avril 2018 pour sa partie comprise sur le bassin versant de la Seiche.
- Au Pays de la Roche aux Fées Communauté a délibéré le 29 mai 2018 pour l'intégration de la commune d'Arbrissel au Syndicat de la Seiche.

Arbrissel et Cornillé doivent être intégrées au périmètre du syndicat du bassin versant de la Seiche.

Elles n'adhéraient pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au syndicat de la Seiche, aussi il ne peut y avoir une substitution des communes par les communautés de communes ; il s'agit d'une nouvelle définition de périmètre pour le syndicat de la Seiche entraînant la nécessité de modifier ses statuts.

A ce jour le territoire d'intervention du bassin versant de la Seiche pour Chanteloup est de 89% et pour Le petit Fougeray 84%.

Aussi, afin que le syndicat puisse intervenir sur la totalité du territoire de ces deux communes, il est nécessaire de modifier les statuts.

Pour ce faire, il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour accepter cette extension de périmètre et autoriser le Président à engager toutes les démarches auprès des EPCI à FP concernées pour finaliser cette demande.

#### Demande de modification de la dénomination du syndicat du bassin de la Seiche

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre exercent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence GEMAPI. Ils sont membres de droit de notre syndicat en représentation-substitution de leurs communes membres, ce qui conduit le syndicat à modifier des statuts afin d'être en cohérence avec la nouvelle réglementation.

CONSIDERANT que la liste des membres de notre syndicat a évolué en raison de l'application du mécanisme de représentation-substitution, les EPCI à fiscalité propre se substituent désormais à leurs communes au sein de notre syndicat pour l'exercice de la compétence obligatoire GEMAPI.

CONSIDERANT que certaines communes resteront néanmoins membres de notre syndicat pour les compétences facultatives de la GEMAPI. C'est le cas de la commune de CUILLE en Mayenne, le temps que le Pays de Craon délibère pour transférer la compétence GEMAPI obligatoire et facultative au Syndicat de la Seiche pour les communes de GASTINES, MERAL, SAINT POIX et CUILLE (Cuillé est au syndicat pour les compétences facultatives à ce jour).

C'est pourquoi les membres du syndicat devront délibérer pour accepter une modification statutaire, soit l'article 1 et la nomination de syndicat intercommunal dans les statuts actuels sera modifiée par syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche.

### 3 RESSOURCES HUMAINES

#### Poste de secrétaire comptable

Pour pallier au départ de Madame Marie SORNAY - DA CUNHA, le syndicat a lancé un recrutement cet été pour les missions de secrétaire comptable.

N'ayant eu aucun candidat titulaire sur le grade de rédacteur, grade occupé par Mme SORNAY, le syndicat a dû recruter une personne non titulaire sur le grade d'Adjoint Administratif.

Puisque la délibération initiale ne concernait que le grade de Rédacteur, il est nécessaire d'en prendre une nouvelle pour le grade d'Adjoint Administratif.

Pour ce faire, il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour accepter la création d'un poste d'adjoint administratif pour le service administratif. En conséquence, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

#### Modification du tableau des effectifs

Il sera proposé de modifier le tableau des effectifs au regard :

- des changements de grade du poste de secrétaire comptable.
- de l'arrivée de KILLIAN CLEMENT le 4 septembre 2018 en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans.

#### Ressources humaines – Désaffiliation de Rennes Métropole au CDG 35 – Avis des collectivités affiliées

Vu la délibération n° 18-42 du 28/06/2018 du conseil d'administration du CDG 35 se rapportant à la désaffiliation de Rennes Métropole au CDG 35,

La question de la désaffiliation de Rennes Métropole au CDG 35 est d'actualité au regard de son effectif très largement supérieur aux 350 agents mais aussi de la mutualisation des services RH ainsi que la mise en œuvre d'un CT commun avec la ville engagée depuis les années 2010.

En 2016, Rennes Métropole a indiqué son intention de passer du statut d'« affilié volontaire » au CDG 35 à celui d'établissement adhérent à un socle commun au même titre que les villes de Rennes, Fougères et St Malo, le département, la région, le SDIS.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2017 du CDG 35, il avait été indiqué la volonté de Rennes Métropole de mettre en œuvre cette décision pour une date d'effet au 1er janvier 2019, en corrélation avec leurs futures CAP et CCP communes qui interviendront à l'occasion du renouvellement général des instances consultatives du 6 décembre 2018.

Dans ce cadre, des réunions ont eu lieu pour préparer ce changement de partenariat entre la Métropole et le CDG 35. En effet, le taux de cotisation passera de 0.84 % à 0.10 %. En conséquence, les missions assumées par le CDG diminueront également, seules quelques missions obligatoires seront financées dans le cadre restreint du socle commun.

Ce nouveau partenariat se traduira par la signature d'une convention d'adhésion à un « socle commun » qui fera l'objet d'une délibération des deux établissements en fin d'année.

Ainsi, la procédure de désaffiliation est prévue par l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et des articles 7 et 31 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, à savoir une consultation des collectivités affiliées qui peuvent s'opposer, dans un délai de deux mois, en réunissant au moins deux tiers des collectivités et établissements publics représentant au moins les trois quart des fonctionnaires concernés ou par les trois quart de ces collectivités et établissements publics représentant les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Il sera proposé au comité syndical :

- D'émettre un avis favorable à la désaffiliation de Rennes Métropole au CDG 35.
- De donner délégation à M. le Président pour signer tout document se rapportant à cet avis.

## 4 PROGRAMME DE TRAVAUX BREIZH BOCAGE

CONSIDERANT que depuis 2012, le Syndicat de bassin versant de la Seiche porte le programme Breizh Bocage sur ses communes adhérentes non couvertes par ce dispositif,

CONSIDERANT que pour le deuxième programme Breizh Bocage (2015-2020), le Syndicat de bassin versant de la Seiche a souhaité continuer à assurer la maîtrise d'ouvrage et souhaite poursuivre la dynamique lancée depuis 2012 dans un souci de cohérence et de transversalité avec les autres missions de reconquête de la qualité de l'eau qu'il assure.

CONSIDERANT que le Syndicat de la Seiche porte le programme Breizh Bocage sur l'ensemble du bassin versant de la Seiche sauf sur les territoires des Communautés de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » et « Bretagne Porte de Loire » qui ont gardé leur propre maîtrise d'ouvrage.

VU la stratégie territoriale présentée en avril 2015 aux partenaires financiers et techniques et validée le 21 juillet 2015 par l'autorité de gestion,

VU la délibération N° 2017-10-013 prise le 03 octobre 2017

VU le report de travaux 2017 à l'hiver 2018,

VU le montant prévisionnel des travaux pour 2018

CONSIDERANT que pour l'hiver 2018, environ 6 kms de plantations de travaux Breizh Bocage pourront être effectués sur le territoire du Bassin Versant de la Seiche.

Le coût de l'opération est estimé sur la base des réponses reçues aux appels d'offres, à environ **40 000 € HT.**

#### **Plan de financement prévisionnel des travaux Breizh Bocage 2018 :**

<b>Organismes financeurs</b>	<b>%</b>	<b>€ HT</b>
Europe (FEADER), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional, Département 35	80%	32 000 €
Syndicat de bassin versant de la Seiche	20%	8 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>40 000 € HT</b>

Il sera demandé aux membres du comité syndical de :

- APPROUVER le programme de travaux Breizh Bocage 2018 ;
- APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions de l'année 2018 auprès du FEADER, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, et du Conseil Départemental (à hauteur de 80%) nécessaires pour la mise en œuvre des travaux Breizh Bocage
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **5 POINTS DIVERS ET INFORMATION**

### Nouveau Contrat territorial de bassin versant

Un point sera fait sur l'état d'avancement du second Contrat territorial de bassin versant en cours de finalisation.

## Bilan des pratiques de désherbage des collectivités

Une présentation du bilan des pratiques désherbage des communes sera faite. Il sera demandé aux communes qui le souhaitent d'adhérer à la Charte régionale.

## Référents plantes invasives

Nous avons été sollicités en mai 2018 par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bretagne (FREDON), elle-même missionnée par l'ARS Bretagne pour devenir référent / observateur pour 4 espèces végétales invasives portant atteinte à la santé humaine. Il s'agit de *l'Ambroisie*, *du Raisin d'Amérique*, *de la Berce de Caucase* et *de la Datura Stramoine*

L'EPTB Vilaine soutient cette initiative qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE Loire Bretagne (Objectif 9D) et du SAGE Vilaine (Dispositions 136 à 142).

Aussi, la FREDON nous a demandé de bien vouloir intégrer ce réseau d'observateurs et de désigner, au sein de nos structures respectives, une personne référente et d'en informer la FREDON Bretagne lors de leur relance.

L'investissement serait faible (transmissions de données lorsque les espèces sont localisés, identification d'observateurs complémentaires au sein de vos structures ou de des organismes partenaires), mais avec un intérêt fort de fonctionnement en réseau et de partage des connaissances.

ATTENTION : Aucune action de lutte n'est demandée aux structures référentes, c'est la FREDON Bretagne qui s'en charge.

Aussi le temps à consacrer est essentiellement lié à l'identification initiale d'observateurs locaux volontaires, le reste se résumant à des échanges de mail au gré des observations (la validation des observations par photo est dans la plupart des cas suffisante).

Le Syndicat aura juste un rôle de relais entre les observateurs locaux et la FREDON.

Le contact à la FREDON est M. AUDRAS au 02 23 21 18 18 ou [olivier.audras@fredon-bretagne.com](mailto:olivier.audras@fredon-bretagne.com)

Pour plus d'information vous pouvez aller sur le site de la FREDON : <http://www.fredon-bretagne.com/plaquette-dinformation/>

## 6 DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis le 29 mars 2018, les décisions suivantes ont été prises :

DATE	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
Avril et juin 2018	MISE A JOUR INVENTAIRE ZONES HUMIDES 2017	CALYX BIODIVERSITE	26 833,80 €
25/06/18	ETUDE BILAN PREALABLE VOLET MILIEUX AQUATIQUES	CERESA	4 350,00 €
Mai et juin 2018	FRAIS D'INSERTION MARCHE BREIZH BOCAGE	JOURNAUX OFFICIELS	2 592,00 €
09/07/2018	MATERIEL TECHNICIEN RIVIERE	SARL MACHEREY-NAGEL	816,00 €
25/06/2018	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	LYRECO	799,34 €
30/08/2018	TRAVAUX RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE	GIBOIRE	78 595,80€
21/082018	ORDINATEUR TECHNICIEN RIVIERE	LA MAISON INFORMATIQUE	1397,00 €
09/072018	TRAVAUX SUR HAIES 2018	SARL LARDEUX FRERES	9 867,31 €
04/05/2018	CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL COMPTA/PAIE 2018	SEGILOG	1 452,00 €
24/05/2018	CONSOMMATION COPIE 01/11/17 au 31/01/18	RICOH	222,60 €
07/06/18	INSTALLATION ANTIVIRUS 5 POSTES	LA MAISON INFORMATIQUE	105,00 €
23/08/18	CONSOMMATION COPIE 01/05/18 au 31/07/18	RICOH	218,92 €
11/09/18	SUIVI QUALITE DE L'EAU 2018	LABOCEA	8 477,63 €
05/04/18	2 SUIVIS DIAGNOSTICS AGRICOLES	CHAMBRE D'AGRICULTURE	2 000,00 €
05/04/18	1 SUIVI DIAGNOSTICS AGRICOLES	TER-QUALITECHS	1 000,00 €
07/06/18	INVENTAIRE FLORISTIQUE REMEANDRAGE AMANLIS	CALYX BIODIVERSITE	510,00 €
26/07/18	DESHERBAGE MECANIQUE MAIS 2018	SARL SAFFRAY	234,52 €
23/08/18	PARTICIPATION DESHERBAGE MECANIQUE MAIS 2018	SARL GUILLON-BARDOT	406,68 €
07/06/18	FRAIS DE DOSSIER ET COMMISSION LIGNE DE TRESORERIE	CREDIT AGRICOLE	700,00 €
13/04/18	MENAGE PARTIES COMMUNES et LOCAUX 2017	COMMUNE DE CHATEAUGIRON	565,30 €
25/06/18	TICKETS RESTAURANTS 3EME TRIMESTRE 2018	SAS EDENRED France	900,00 €
25/06/18	SUBVENTION 2018 ASSOCIATION	EAU FIL DE L'YAIGNE	250,00 €
Juin 2018	LIGNE DE TRESORERIE 1, 2 et 3 TRIM 2018	CREDIT AGRICOLE	1 130,61 €
06/09/18	REMBOURSEMENT TROP PERCU SUB COM AGRICOLE 2017 et ACTION AGRICOLE 2017	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	3 138,47 €